

Département de l'ESSONNE

République Française

Arrondissement d'ETAMPES

Extrait du registre des DELIBERATIONS

Commune de DOURDAN

du Conseil Municipal du 8 juillet 2021

Nomenclature N° : 1

Conseillers en exercice : 33

N°DEL2021090

Présents : 23

Votants : 33

Objet : Travaux de rénovation des menuiseries extérieures dans les bâtiments communaux - Attribution du marché

Le 8 JUILLET 2021 à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de DOURDAN, légalement convoqué par Monsieur le Maire le 2 JUILLET 2021, s'est réuni sous la Présidence de Paolo DE CARVALHO, à la salle des fêtes de Dourdan.

PRESENTS : Paolo DE CARVALHO – Josépha BREBION – Rémy BRUNEL – Isabelle PRADOT – Benoît PANOT – Estelle PARANT – Mohamed MOURDI – Karina STUDER – Philippe CELESTIN – Daouda TIMERA – Murielle VIEYRA – Pascal AUDOUIN – Jean-Christophe MARMILLON – Sébastien COMBELLES – Laurent LARREGAIN – Marc PLISSONNEAU – Nathalie POULAIN – Gérard DIAZ – Olivier BOUTON – Nassima SEMSARI - Thomas KIEFFER – Eric POUBANNE - Fabrice BARON, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Christelle AMAND a donné pouvoir à Marc PLISSONNEAU, Nadia LE BOURNOT a donné pouvoir à Karina STUDER, Christine DOS SANTOS a donné pouvoir à Estelle PARANT, Nadia LOUGHSALA a donné pouvoir à Philippe CELESTIN, Barbara FAUSSET a donné pouvoir à Isabelle PRADOT, Maxime FAUSSET-VANNIER a donné pouvoir à Josépha BREBION, Sabrina BERSY a donné pouvoir à Mohamed MOURDI, Maryvonne BOQUET a donné pouvoir à Olivier BOUTON, Nessa DAVRAIN a donné pouvoir à Thomas KIEFFER, Rémi CROUZET a donné pouvoir à Fabrice BARON, conformément à l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SECRETAIRE DE SEANCE : Nathalie POULAIN

Le Conseil municipal entend l'exposé de Rémy BRUNEL :

Une consultation a été lancée pour les travaux de rénovation des menuiseries extérieures dans les bâtiments communaux (fenêtres, volets et portes répartis en fonction des nécessités pour chaque bâtiment).

Le marché est alloti de la manière suivante :

- **Le lot n°1** : L'Hôtel de Ville et autres bâtiments
 - Tranche ferme : L'Hôtel de ville, situé Esplanade Jean-Moulin.
 - Tranche optionnelle n°1 : Le Prieuré, situé Place Great Dunmow.
 - Tranche optionnelle n°2 : L'école de musique, située rue de Chartres.
 - Tranche optionnelle n°3 : Le cinéma, situé Place Lac Mégantic.
 - Tranche optionnelle n°4 : La gendarmerie, située rue de la Gironde.
 - Tranche optionnelle n°5 : L'office du tourisme, situé Place du Général de Gaulle.
 - Tranche optionnelle n°6 : Le camping, situé avenue Pierre Mendès-France.

- **Le lot n°2** : L'école Charles Péguy
 - Tranche ferme : Les logements Charles Péguy, situés rue Fortin.
 - Tranche optionnelle n°1 : L'école Charles Péguy, situé également rue Fortin.

- **Le lot n°3** : L'école Jean François Regnard,
 - Tranche ferme : L'école élémentaire, situé rue Jules Ferry.
 - Tranche optionnelle n°1 : L'école maternelle, situé rue Jules Ferry.

- **Le lot n°4** : L'école Les Alliés, situé boulevard des Alliés.

- **Le lot n°5** : L'école Leplâtre, situé rue Jubé de la Pérelle.

Le montant prévisionnel des travaux, estimé par les services techniques, au stade du Dossier de Consultation des Entreprises était de 1 594 000,00 €HT soit 1 912 800,00 €TTC (tous lots confondus).

A l'issue de la procédure de marché public, sept sociétés ont présenté une offre dans les délais :

- société SASU LMP pour les lots n°2 et 3,
- société ATM pour le lot n°1,
- société MPO FENETRES pour les lots n°2 et 3,
- société PLASTALU pour les lots n°2, 3, 4 et 5,
- société MPP NORBA CENTRE pour les lots n°2, 3 et 4,
- société MIHOC RENOVATION pour les lots 2 et 3,
- société CLIP SERVICES pour le lot 1.

Les critères de sélection sont pondérés de la manière suivante :

- 55% pour le prix : La note « prix » a été calculée par le biais du montant forfaitaire global proposé par le candidat pour chaque lot.
- 45% pour la valeur technique. La note « technique » a été évaluée sur la base du mémoire technique. Les sous-critères étaient les suivants :
 - Les moyens matériels et les effectifs spécifiquement affectés aux chantiers : 10%
 - Le planning d'intervention précisant la durée et la période de réalisation : 10%
 - La qualité des produits au vu des échantillons : 10%
 - Les fiches techniques des matériels utilisés : 5%
 - Les mesures prises par l'entreprise en termes d'hygiène et de sécurité : 5%
 - La démarche environnementale de l'entreprise : 5%

Suite à l'ouverture des plis et à l'analyse des candidatures, les sept sociétés ont été retenues pour l'analyse des offres.

Il ressort de l'analyse des offres que :

- L'offre de la société MIHOC RENOVATION est déclarée irrégulière pour le lot n°2. En effet, elle n'a fait qu'une proposition financière pour la tranche ferme à l'acte d'engagement au lieu des deux tranches (tranche ferme et tranche optionnelle).
- l'offre de la société CLIP SERVICES est l'offre économiquement la plus avantageuse pour le lot n°1,
- l'offre de la société MPP NORBA CENTRE est l'offre économiquement la plus avantageuse pour les lots n°2 et 4,
- l'offre de la société MPO FENETRES est l'offre économiquement la plus avantageuse pour le lot n°3,
- Le lot n°5 est déclaré sans suite pour motif d'intérêt général (absence de concurrence)

Le montant total des travaux (hormis le lot n°5) s'élève donc à 1 007 336,38 €HT soit 1 208 803,66 €TTC.

Cette analyse a été présentée aux membres de la commission d'Appel d'offres, le 28 juin 2021, à titre d'information.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique et ses articles R2123-1,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres en date du 28 juin 2021,

Vu l'avis de la commission « Vie administrative » du 1^{er} juillet 2021,

Considérant que pour l'exécution du marché inscrit au budget en cours, une consultation a été lancée avec publication par voie internet sur le profil acheteur de la collectivité, Le Moniteur et Marchésonline.com,

Considérant que la consultation a été lancée selon la procédure de l'article R2124-1,

Considérant que sept sociétés ont répondu à la consultation, pour différents lots,

Considérant que le lot n°5 est déclaré sans suite pour motif d'intérêt général (absence de concurrence) et qu'une consultation va être relancée,

Considérant que les critères de jugement des offres pondérées sont respectivement 45% pour la valeur technique et 55% pour le prix,

Considérant que le rapport d'analyse des offres a été réalisé par les services techniques et que celui-ci est tenu à disposition des Conseillers Municipaux auprès du service Marchés Publics en Mairie,

Considérant que le classement inscrit dans le rapport d'analyse des offres a été validé par le représentant du pouvoir adjudicateur,

Considérant que les offres proposées par les sociétés citées ci-avant sont les offres économiquement les plus avantageuses pour chaque lot,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **d'attribuer** le lot n°1 du marché à la société CLIP SERVICES, sise 8 Rue de Bonniveau – 91410 DOURDAN, pour un montant de 289 708,25 € HT soit 347 649,90 € TTC,
- **d'attribuer** le lot n°2 du marché à la société MPP NORBA CENRE, sise 37 route de Malesherbes – 45390 PUISEAUX, pour un montant de 59 500,00 € HT soit 71 400,00 € TTC,
- **d'attribuer** le lot n°3 du marché à la société MPO FENETRES, sise Parc d'activités du Londeau – BP 309 – 61009 ALENCON Cedex, pour un montant de 495 641,45 € HT soit 594 769,74 € TTC,
- **d'attribuer** le lot n°4 du marché à la société MPP NORBA CENRE, sise 37 route de Malesherbes – 45390 PUISEAUX, pour un montant de 162 486,68 € HT soit 194 984,02 € TTC,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à déclarer le lot n°5 sans suite pour motif d'intérêt général (absence de concurrence),
- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes les pièces afférentes à ces marchés y compris les avenants inférieurs à 25 % du montant de ces marchés,
- **de dire** que les crédits correspondant sont inscrits au budget en cours.

Acte rendu exécutoire :

- **Publié le :** 13 JUL. 2021
- **Transmis au représentant de l'Etat :**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme

Le Maire

Paolo DE CARVALHO

